courrier Sud

Journal imprimé par nos soins

DÉCEMBRE 2023

Bulletin Trimestriel n°95

Prix : 0,04 €
(ça vaut pas plus)

Comité de rédaction
Pierre Changey
Sandrine Leroux

Directeur de publication
Pierre Changey

Union syndicale Solidaires

LE JOURNAL DU SYNDICAT SUD ÉDUCATION 02

SUD éducation Aisne - MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès – 02000 Laon - 06 70 67 39 64
contact@sudeduc02.org – www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler

SOMMAIRE

- « Choc des savoirs » à l'école : le grand bond en arrière....p. 2
- Uniforme à l'école, une vieille idée d'extrême-droite.....p. 3
- Loi immigration : xénophobie D'État !....p. 4
- Gaza, un génocide sous nos yeux....p. 5
- Le pilori....p. 6
- "Parents vigilants" : un danger pour l'école....p. 7
- Amiante : une bombe sanitaire....p. 8
- Bulletin d'adhésion....p. 9

2023 C'ÉTAIT BIEN POURRI !

A l'éducation nationale, nous avons vu un ministre presque transparent, vite remercié pour être remplacé par Gabriel Attal, qui n'a aucune connaissance de l'école publique puisqu'il n'y a jamais mis les pieds. Mais qu'importe, monsieur a des idées. A peine la dernière enquête PISA sortie, il les a dégainées, démontrant ainsi, s'il fallait encore le faire, que ce gouvernement rêve de rouler des pelles à l'extrême-droite. Ce cerveau pourtant jeune a éructé de vieilles idées rances comme le retour du redoublement imposé ou bien l'uniforme à l'école. Bien sûr aucune mesure visant à améliorer les conditions de travail des élèves et de leurs enseignants, à offrir un vrai statut à tous les précaires de l'éducation nationale, à permettre réellement l'école inclusive, à lutter contre les inégalités ; faudrait pas être obligé d'investir dans l'éducation de nos enfants !

La rentrée scolaire de septembre a été la plus lourde jamais enregistrée pour Sud éducation 02 : jamais on n'avait reçu autant d'appels de collègues désespéré·es, inquiet·es, harcelé·es, malmené·es par leur hiérarchie. Au milieu de ce marasme ambiant, nous avons assisté aux tractations affligeantes du gouvernement avec la droite extrême afin d'imposer une loi "immigration" absolument immonde, d'une inhumanité sans précédent. Dans le même temps, ce fut le massacre des gazaouis qui se poursuit depuis octobre. Nous avons dénoncé, appelé à des rassemblements, protesté, nous ne nous sommes jamais résigné.es. 2024 nous trouvera encore debout contre la marée montante de toutes les injustices.

« CHOC DES SAVOIRS » À L'ÉCOLE : LE GRAND BOND EN ARRIÈRE

Le 5 décembre, le ministre Attal a adressé un courrier aux enseignant·es et a tenu une conférence de presse pour commenter les résultats de l'enquête Pisa et pour présenter les mesures du « choc des savoirs » destiné à « élever le niveau des élèves ».

Un retour à l'école d'autrefois

À l'école comme au collège, les mesures de ce « choc des savoirs » ont la même logique : rendre les élèves scolairement fragiles responsables de leurs difficultés en multipliant les dispositifs destinés à les mettre de côté et à leur faire « rattraper le niveau » plutôt que de trouver des moyens pour les faire réussir avec les autres.

C'est cette logique inspirée d'une vision rétrograde de l'école qui conduit le ministre à remettre au goût du jour le redoublement forcé, dont l'efficacité est loin d'être démontrée mais dont les effets sur l'estime de soi n'ont plus besoin d'être documentés, ou à inventer un passage à la classe supérieure conditionné à la participation à des stages pendant les vacances.

Pour SUD éducation, c'est à l'École de tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions d'études des élèves et lutter ainsi contre les inégalités sociales, qui pèsent très lourdement dans la réussite scolaire. La baisse du nombre d'élèves par classe en éducation prioritaire a commencé à porter ses fruits : il faut l'amplifier et à la généraliser afin que tou·tes les élèves puissent bénéficier de l'attention et de l'accompagnement qu'il leur faut.

Une liberté pédagogique cadenassée dans les écoles

Dans les écoles primaires, le ministre Attal souhaite en plus cadenasser davantage la liberté pédagogique en réécrivant les programmes avec des objectifs annuels renforcés et en contrôlant davantage l'utilisation des manuels. Si on peut se permettre d'espérer que la rénovation des programmes intègre enfin des objectifs d'apprentissage concernant notamment l'écologie ou l'éducation à la vie affective et sexuelle, le retour annoncé à des prescriptions annuelles va à l'encontre du respect du rythme des élèves.

SUD éducation suivra avec attention la réécriture des programmes pour veiller à ce que les enjeux du monde d'aujourd'hui ne soient pas une nouvelle fois escamotés.

Cette réécriture devrait par ailleurs mener à une nouvelle approche de l'enseignement des mathématiques, inspirée de la « méthode de Singapour », qui semble être devenue la nouvelle lubie du ministère et dont l'application risque donc de faire l'objet d'un contrôle tatillon par les inspecteurs et inspectrices les plus zélé·es.

La même volonté de normalisation des méthodes d'enseignement se retrouve dans l'annonce d'une labellisation des manuels scolaires, à commencer par les manuels de lecture de CP à la rentrée 2024. Cette labellisation doit s'accompagner d'investissements de l'État pour favoriser l'achat de manuels en CP et en CE1. Face à ce contrôle par l'État des manuels utilisés (et qui concernera d'ici 2026 tous les manuels du CP à la terminale !), SUD éducation rappelle son attachement à la liberté pédagogique : ce sont les enseignant·es qui sont les plus à même de choisir la méthode et les outils les plus adaptés à leurs élèves et à leur approche pédagogique.

À rebours des propositions ministérielles, pour améliorer les conditions d'études des élèves et lutter contre les inégalités sociales, SUD éducation revendique :

- **une baisse des effectifs par classe ;**
- **un réseau d'aides spécialisées complet dans toutes les écoles et des médecins scolaires en nombre suffisant ;**
- **des moyens pour l'école inclusive ;**
- **une reconnaissance du métier d'AESH par la création d'un véritable statut.**

Ce communiqué a été publié le 09/12/2023

UNIFORME À L'ÉCOLE, UNE VIEILLE IDÉE D'EXTRÊME-DROITE

Ce communiqué a été publié le 14/12/2023

Les dernières annonces "Choc des savoirs" sont particulièrement inquiétantes : Gabriel Attal renonce à la visée émancipatrice de l'accès pour tous les élèves à un même enseignement en dessinant des voies de ségrégation scolaire avec les groupes de niveau ou les classes prépa-lycée, mais aussi en renforçant le poids des résultats dans le parcours scolaire des élèves. Le député d'extrême droite Roger Chudeau a reconnu dans ses annonces le programme pour l'éducation du Rassemblement national et s'en est félicité.

Non content de flatter l'électorat réactionnaire, contre les revendications des personnels de davantage de moyens pour réduire les inégalités scolaires et sociales, le ministre Attal poursuit "l'extrême droitisation" de sa politique éducative entamée à la rentrée avec l'interdiction des abayas en annonçant à présent l'expérimentation de l'uniforme à l'école.

Dans un guide à destination des collectivités territoriales volontaires, le ministère de l'Éducation nationale a donné les contours de l'expérimentation de l'uniforme à l'école, au collège et au lycée. Les collectivités volontaires devront fournir un trousseau aux élèves (polos, pull, pantalon) d'une valeur de 200 euros avec un appui financier du ministère.

SUD éducation dénonce cette mesure réactionnaire : pour améliorer le climat scolaire et combattre les inégalités, le service public d'éducation a besoin de moyens. Plutôt que d'uniformiser les tenues des élèves, le ministère de l'Éducation nationale devrait au contraire s'assurer que les droits des élèves sont respectés, que toutes et tous ont un toit, bénéficient de repas chauds au quotidien et ont accès aux soins médicaux nécessaires

L'argent public doit être utilisé pour lutter contre les inégalités sociales et pour la reconversion écologique du bâti scolaire, pas pour caporaliser les élèves. À nouveau, le ministre fait preuve de populisme dans des réponses toutes faites qui passent à côté des besoins des élèves et des personnels, à commencer par baisser le nombre d'élèves par classe.

Derrière les annonces sur l'uniforme ou la défense de l'autorité des professeurs, le ministre continue à supprimer des postes. Pour défendre l'autorité des professeurs ou sortir du "Pas de vague", les personnels n'ont pas besoin de grands discours ministériels mais de vrais moyens pour améliorer leurs conditions de travail. Le ministre Gabriel Attal fait peser sur les élèves en difficultés et leurs familles la responsabilité de la dégradation des conditions de travail des personnels qui incombe pourtant à son propre ministère.

SUD éducation est particulièrement inquiet de la place grandissante du discours de la l'extrême droite dans le débat public sur l'école. Le Rassemblement national mise sur son discours sur l'école pour progresser dans l'opinion publique en faisant porter la responsabilité de la "baisse du niveau" sur les élèves racisé·es, les élèves en situation de handicap et les élèves en difficultés sociales.

SUD éducation entend s'opposer fermement à l'extrême droitisation de la politique éducative du ministère. Nous ne cesserons de rappeler, avec SUD éducation, la tâche qui incombe au service public d'éducation : celle de former, d'émanciper et de faire émerger chez les élèves un esprit critique.

LOI IMMIGRATION : XÉNOPHOBIE D'ÉTAT !

Ce communiqué a été publié le 20/12/2023

La loi immigration, portée par le gouvernement et votée le 19 décembre avec les voix de la "majorité présidentielle", de la droite et de l'extrême droite, est une régression sans précédent. Elle prévoit des restrictions fortes d'accès aux aides sociales puisqu'il faudra passer 3 à 5 ans sur le territoire français pour en bénéficier, des quotas migratoires, des mesures de déchéance de nationalité, l'abandon du droit du sol pour les personnes nées en France, le durcissement des conditions du regroupement familial, des mesures discriminatoires à l'encontre des étudiant·es étranger·es, ainsi que le rétablissement du délit de séjour irrégulier.

Ces mesures sont profondément racistes, elles rompent avec l'histoire et les fondements de notre démocratie en discriminant une partie de la population.

À l'occasion de la journée pour les droits des enfants du 20 novembre, SUD éducation avait déjà alerté sur les entraves aux droits de nos élèves, notamment les élèves sans papiers et les jeunes isolé·es étranger·es, en matière d'accès au logement et à la santé et sur les conséquences sur leur scolarité.

Avec l'adoption de cette loi, un cap est franchi en matière d'atteintes aux droits des enfants puisque certain·es de nos élèves se verront privé·es de la nationalité française, du droit de vivre en famille, du droit au logement. Le gouvernement entend signifier à ces élèves qu'ils et elles sont des citoyen·nes subalternes. C'est bien la démocratie et son apprentissage à l'école qui sont en danger.

Les mesures de "préférence nationale" de cette loi sont directement issues du programme de l'extrême droite. SUD éducation s'alarme de la reprise par le gouvernement des mesures de l'extrême droite en matière d'immigration avec cette loi mais également avec les mesures "Choc des savoirs" et les annonces sur l'uniforme au ministère de l'Éducation nationale.

Le gouvernement mène une politique raciste de ségrégation sociale : il désigne des boucs émissaires pour mieux diviser les classes populaires.

SUD éducation appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser pour une société plus solidaire, plus émancipatrice et plus démocratique, contre le racisme.

GAZA, UN GÉNOCIDE SOUS NOS YEUX

23 décembre 2023

Alors qu'en France, nous nous réunissions en famille et entre ami-e-s pour les fêtes de fin d'année, les célébrations de Noël ont été annulées par la communauté chrétienne palestinienne. Il était en effet malvenu de fêter quoi que ce soit, dans la bande de Gaza tout comme en Cisjordanie, alors que le peuple palestinien subit encore maintenant, les pires massacres auxquels on ait pu assister au Proche-Orient depuis la Nakba lors de la création de l'État d'Israël en 1948.

À ce jour, plus de 20 000 Palestinien-ne-s ont été assassiné-e-s par Israël depuis le 7 octobre, à quoi il faut ajouter plus de 52 000 blessé-e-s (et plus de 3 000 Israélien.e.s), dont des enfants, arrêté-e-s par les autorités israéliennes en Cisjordanie. Il est devenu urgent de poser des mots clairs sur la politique menée par Israël à l'égard du peuple palestinien : après l'expulsion des Palestinien-ne-s de leurs terres, après la répression dont ils et elles sont victimes depuis plus de 75 ans, après l'apartheid que subissent ceux et celles qui vivent en Israël, après les arrestations arbitraires et les détentions administratives dans les geôles israéliennes pendant des années sans procès, après les destructions de leurs maisons, après les attaques répétées menées par les colons israéliens en Cisjordanie, et alors que la famine menace de multiplier le nombre de morts dans la bande de Gaza, les Palestinien-ne-s doivent être aujourd'hui clairement identifié-e-s comme les victimes d'un GÉNOCIDE.

La voix des soutiens aux Palestinien-ne-s reste inaudible, tant à l'ONU, où le Conseil de Sécurité se refuse à voter un cessez-le-feu à Gaza, qu'en France, où Macron préfère fêter Hanouka à l'Élysée le 8 décembre dernier que d'oser s'opposer à Netanyahu. Il serait pourtant urgent de s'aviser du rôle de l'État français dans ce qui se déroule à Gaza depuis le 7 octobre : en continuant à vendre des armes à Israël, en continuant à mener une coopération militaire avec l'État hébreu, en continuant à financer des entreprises israéliennes et à commercer avec elles, la France se rend COMPLICE de cette catastrophe humanitaire.

Des rassemblements intersyndicaux réclamant le cessez-le-feu immédiat s'organisent régulièrement dans l'Aisne. SUD éducation Aisne appelle à les rejoindre.

> Une principale-adjointe stagiaire, ancienne CPE, parle des AED en les appelant “le petit personnel”

VOUS CROYEZ QU’ON LEUR APPREND LE MÉPRIS EN COMBIEN DE LEÇONS PENDANT LEUR FORMATION ?

> Des AED convoqués pour faire du baby-sitting pour les enfants des profs de leur établissement

AH MINCE, LE PETIT PERSONNEL N’EST PAS CORVÉABLE À MERCI, DOMMAGE !

> Un professeur demande le déplacement d’une heure de cours du lundi au mercredi, ça arrange le collègue et les élèves sans déranger personne mais c’est refusé.

IL NE FAUDRAIT PAS QU’ILS S’HABITUENT À OBTENIR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL !

LE PILORI

ALERTE SUR LES AGISSEMENTS DE PARENTS VIGILANTS – COURRIER INTERSYNDICAL AU MINISTRE

Ce communiqué a été publié le 15/11/2023

Objet : alerte sur les agissements de Parents Vigilants

Monsieur le Ministre,
Le samedi 4 novembre, l'association Parents Vigilants, créée par le parti Reconquête, a tenu un colloque au Sénat, à l'invitation de Stéphane Ravier, sénateur de ce parti. A cette occasion, les membres de cette association d'extrême droite ont fait état de leurs pratiques et ont rappelé leurs objectifs. Sans surprise, ils s'inscrivent dans la lignée des pratiques déjà connues et particulièrement inquiétantes.
Ainsi, Parents Vigilants a opté pour des pratiques dangereuses pour nos collègues. En général, ce sont les cours ou activités prévues par ces enseignant·es qui sont visées : sorties scolaires, contenus des cours, ateliers et conférences organisées dans les établissements. Les thématiques visées sont toujours les mêmes : la lutte contre les LGBTIphobies, les droits des personnes migrantes, l'éducation à la vie sexuelle et affective.
Le mode opératoire est également bien identifié. Une personnalité d'extrême-droite dénonce sur les réseaux sociaux tel cours ou telle activité, s'ensuit une campagne de harcèlement en ligne, allant parfois jusqu'à la publication du nom et de l'adresse d'enseignant·es visées, et parfois d'un rassemblement devant l'école ou l'établissement Face à la gravité des menaces, certains de nos collègues ont même dû bénéficier d'une protection policière. De plus, Parents Vigilants n'a pas caché son intention d'infiltrer les conseils d'école et les conseils d'administration des collèges et lycées ce qui leur permettra de toucher plus de parents pour diffuser leurs idées nauséabondes et dangereuses, mais aussi de tenter de contrôler les projets pédagogiques.
Nous tenons à vous faire part de notre plus vive inquiétude. Nous considérons que l'École, par son rôle émancipateur, est un rempart contre toutes les formes d'intolérances et de discriminations. Il est inacceptable que les activités et enseignements proposées dans les écoles et établissements fassent l'objet de la pression de la part des obscurantismes de tous bords, dont l'extrême droite, qui cherchent ainsi à imposer une vision réactionnaire et antirépublicaine de l'École. L'École publique, laïque et émancipatrice, celle qui fait grandir les élèves et éveille les consciences, celle où la liberté pédagogique est au service de l'émancipation, doit être défendue et protégée.
Les collègues et communautés éducatives visées sont plongées dans des situations intenables où la peur devient quotidienne, dans leur vie professionnelle comme dans leur vie privée. Les pratiques de Parents Vigilants (raids numériques, identités et coordonnées rendues publiques) ne sont pas nouvelles et nous savons qu'elles peuvent avoir une issue dramatique : elles nous font craindre un passage à l'acte dont serait victime un·e de nos collègues. Monsieur le Ministre, vous avez à plusieurs reprises exprimé votre volonté de défendre et protéger les personnels de l'Éducation nationale. Nous attendons de vous des paroles et des actes sans ambiguïtés face aux menaces que fait peser le collectif Parents Vigilants sur nos collègues et sur l'École.
Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses.

AMIANTE : UNE BOMBE SANITAIRE

L'amiante, un matériau largement utilisé dans le passé pour ses propriétés isolantes et ignifuges, demeure un sujet de préoccupation majeur dans de nombreux bâtiments publics, y compris les écoles et les établissements scolaires. Malgré les réglementations strictes interdisant l'utilisation de l'amiante depuis les années 1990, de nombreux édifices appartenant à l'Éducation Nationale en France contiennent encore des traces de ce matériau nocif. Cette situation expose quotidiennement le personnel enseignant, les élèves et le personnel administratif à des risques sérieux pour leur santé.

L'amiante, lorsqu'il est intact et confiné dans des matériaux comme les revêtements de sol, les isolants ou les faux plafonds, ne représente pas nécessairement un danger immédiat. Cependant, dès lors que ces matériaux se détériorent, se cassent ou sont altérés, ils libèrent des fibres microscopiques d'amiante dans l'air. L'inhalation de ces fibres peut causer des problèmes respiratoires graves, notamment des cancers du poumon, de la plèvre et de l'amiante (mésothéliome).

Malgré les efforts entrepris pour évaluer et gérer les risques liés à l'amiante, de nombreux établissements scolaires continuent de fonctionner dans des bâtiments où ce matériau est présent. Les préoccupations concernant la sécurité et la santé des enseignants, des élèves et du personnel administratif sont légitimes, d'autant plus que les enfants, dont les organismes sont plus sensibles, sont exposés à long terme dans ces environnements potentiellement dangereux.

La détection de l'amiante dans les écoles devrait inciter à des mesures strictes de gestion des risques. Cependant, le processus de rénovation ou de retrait de l'amiante peut s'avérer coûteux et complexe, entraînant parfois des retards considérables. De plus, la communication et la transparence autour de ce problème demeurent parfois insuffisantes, ce qui peut conduire à une certaine inquiétude et méfiance parmi les membres de la communauté éducative.

Il est impératif que les autorités éducatives prennent des mesures immédiates et efficaces pour éliminer tout risque lié à l'amiante dans les écoles. Cela devrait inclure des inspections régulières et approfondies des bâtiments, la mise en œuvre de plans de gestion des risques, ainsi que des investissements dans des programmes de retrait sécurisé de l'amiante.

De plus, une sensibilisation accrue et une communication transparente sont essentielles pour informer le personnel, les élèves et les parents sur les risques associés à l'amiante et les mesures prises pour assurer leur sécurité. Des formations sur la gestion de l'amiante devraient être dispensées au personnel afin de garantir une prise de conscience et des pratiques sécuritaires dans les écoles.

En conclusion, la présence persistante d'amiante dans les établissements scolaires représente une menace sérieuse pour la santé et la sécurité de tous ceux qui y travaillent ou y étudient.

Il est urgent que les autorités compétentes prennent des mesures décisives pour éliminer complètement ce danger et veiller à ce que les environnements éducatifs soient sûrs et exempts de tout risque lié à l'amiante. L'avenir de la communauté éducative en dépend.

Bulletin d'adhésion à SUD Éducation 02
Année scolaire 2023-2024.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse professionnelle (établissement) : .....

.....

.....

Fonction complète (indiquer la branche [1er, 2nd degré, sup', IATOSS...], le corps [instit, PE, certifié, SASU...] et la fonction [ZIL, brigade, TZR, matière, temps partiel, DMA, ...]) :

.....

.....

.....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

mél : .....

.....

tél fixe : .....

tél mobile : .....

Montant annuel de la cotisation : .....

Salaire mensuel net avant impôt (en euros)	Montant annuel de la cotisation (en euros)	Soit après crédit ou déduction d'impôts (en euros) (1)
- de 600	5	1,70
+ de 600	7	2,38
+ de 750	12	4,08
+ de 900	25	8,50
+ de 1000	40	13,60
+ de 1100	55	18,70
+ de 1200	68	23,12
+ de 1300	82	27,88
+ de 1400	96	32,64
+ de 1500	114	38,76
+ de 1600	135	45,90
+ de 1700	153	52,10
+ de 1800	174	59,20
+ de 1900	192	65,30
+ de 2000	210	71,40
+ de 2100	230	78,20
+ de 2200	251	85,40
+ de 2300	272	92,50
+ de 2400	293	99,70
+ de 2500	315	107,10
+ de 2600	340	115,60
+ de 2700	364	123,80
+ de 2800	390	132,60
+ de 2900	416	141,50
+ de 3000	443	150,70
+ de 3100	472	160,50
+ de 3200	500	170
+ de 3300	530	180,20
+ de 3400	561	190,80
+ de 3500	593	201,70
+ de 3600	17,30 %	-

SUD ÉDUCATION NE VIT QUE PAR LES COTISATIONS DE SES ADHÉRENTS

Pourquoi se syndiquer à SUD Éducation ?

Parce que l'Éducation nationale est encore un service public et qu'il faut ardemment le défendre contre :

- La précarisation des personnels : l'école n'est pas un lieu d'insécurité sociale !
- L'intrusion du commerce et de la religion au sein des établissements scolaires : l'école n'est pas une marchandise !
- La libéralisation de l'école : l'école n'est pas une fabrique de futures chairs à patrons !
- L'exclusion d'élèves sans papiers, le flicage d'enfants : l'école n'est pas une annexe du commissariat !

Parce qu'il faut construire une école de qualité et qu'il faut lutter pour :

- Une vraie égalité des droits : l'école a pour mission de contrebalancer les inégalités sociales et culturelles ;
- Une solidarité entre toutes les personnes (personnels et élèves) de l'école.

À_____, Signature :

le_____,

(1) **Possibilité de payer par virement(s)** → IBAN : FR28 2004 1010 0204 3219 6D02 350

Possibilité aussi de paiement échelonné en établissant les chèques à la même date que l'adhésion. Merci de préciser les mois d'encaissement au dos des chèques.

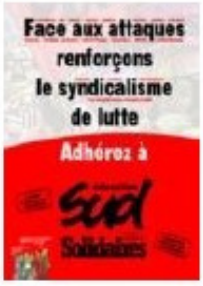

À retourner
rempli, daté et signé à :

Sud éducation 02

C/O Sandrine Leroux

34 rue Anatole Cannot
02300 Saint-Aubin